MEMOIRE

DU SIEUR

GAUBERT LAVAYSSE.



A TOULOUSE,

Chez JEAN RAYET, Imprimeur-Libraire, à la Mere des Sciences & des Arts, Place du Palais.

"送送神经高类神经系统

HUOT.A



MÉMOIRE

DU SIEUR

GAUBERT LAVAYSSE.

'ECRIS pour moi : la vérité fera *** mon guide, mon innocence fera mon *J* appui.

Procédure faite contre les Calas, par un événement que la prudence la plus con-

sommée n'auroit pû prévoir.

Je soupai par occasion dans la maison des Calas, qui m'est totalement étrangere, le même soir que Marc-Antoine Calas sut trouvé mort & suspendu entre les deux battans d'une porte.

Je ne serois obligé de rendre compte à la Justice du genre de mort de Marc - Antoine Calas, que dans le cas qu'il auroit péri sous mes yeux, & dans le même lieu où j'étois. Mais dès qu'il a été trouvé mort dans la boutique, lieu du délit, & que je suis toujours resté dans une chambre éloignée, j'ignore entierement les circonstances de cette mort. Tout ce que je puis

A 3

dire, tout ce que je puis assurer avec vérité; c'est que je soupai, le 13 Octobre, avec Marc-Antoine Calas; qu'il quitta la table avant nous & sortit; que je passai l'après-soupée avec Calas pere, mere & le fils cadet; que je n'ai aucune preuve, aucune raison pour croire, ni même pour soupçonner que la famille Calas soit coupable de la mort de cet insortuné: du reste, je ne puis témoigner que ce que j'ai vu, pendant le peu de temps que j'ai resté dans cette maison: ce qui s'y est passé ou qui a pû s'y passer hors de ma présence, & à mon insçu, m'est inconnu & absolument étranger.

Les Calas seront jugés, je le serai aussi: s'ils ne sont pas coupables, je ne pourrai pas l'être, & dans ce cas je n'aurois pas besoin de me justifier. Tout ce qu'ils ont dit, ou qu'ils pourront dire pour leur désense, sert aussi à la mienne; mais j'ai encore cet avantage, que quel que soit leur sort, le mien ne dépend pas du leur:

c'est ce que j'entreprends de prouver.

S'il y avoit des preuves ou des indices contre les Calas, ils ne sçauroient être d'une nature assezdécisive pour contredire ce que j'ai avancé, & dès-lors on ne pourroit me les opposer. Chaque Accusé fait son Procès; il saut des preuves contre chaçun d'eux. Il n'y en a point contre moi, je le sçai par les Témoins qui m'ont été confrontés; je suis cependant dans les sers, je subis une Procédure rigoureuse; mais la Providence, qui m'éprouve & qui me soutient, ne permettra pas que je succombe sous une Accusation aussi dés-honorante qu'injuste.

J'entre en moi - même, je m'examine, je porte mes regards sur ceux qui m'ont donné le jour. Je reviens sur mon éducation, sur mes 1°. J'ose parler de moi : il le saut bien, puisqu'on m'attaque de tous les côtés. Je suis né de parens vertueux, qui m'ont formé un cœur sensible & compatissant. J'ai connu mon caractere; je me suis trouvé heureux de l'avoir doux & sociable : un tel caractere est bien éloigné du

crime.

A peine sçavois-je parler qu'on me donna un Précepteur; mes freres & moi en avons eu successivement quatre, tous Catholiques & dont

deux sont actuellement Prêtres.

Je n'avois pas encore atteint ma neuvieme année, que je commençai mes Classes chez les Peres Jésuites de cette Ville, je tachai de remplir mes devoirs avec exactitude; je soutins des Theses de Philosophie que je dédié à l'Ordre des Avocats; j'en produits le Certificat qui

est conçu en ces termes.

» Je soussigné certisse, que François-Alexandre Gaubert de Lavaisse, a fait son cours des » Classes dans notre College; qu'à la fin des deux » ans de Philosophie, il soutint des Theses démodiées à l'Ordre des Avocats, avec l'aplaudis- » sement de tous ceux qui assistement à son Acte, » & que durant tout le tems de ses Etudes, il «

so été cher à ses Maîtres par la douceur de ses somœurs, & l'exactitude avec laquelle il a remso pli tous ses devoirs, ce qui prouve évidemsoment la bonne éducation qu'il a reçue dans la somaison Paternelle. LAGORRE'E, Préset du

> College des Jésuites, signé.

J'étois alors dans ma leziéme année: je destrai d'entrer dans le Commerce; mes Parens me placerent chez les sieurs Duclos Freres, régardés alors comme des Négocians habiles & accrédités. Je serois encore vraisemblalement chez eux, sans le malheur qui leur est arrivé. Je me comportai toujours bien dans cette Maison; je sus irréprochable dans mes mœurs. On réconnut ma probité, & ma grande jeunesse n'empêcha pas que je n'eusse la consiance des sieurs Duclos, & des Négocians de cette Ville, qui faisoient des affaires avec eux. C'est ce qui

est attesté par le Certificat suivant.

» Nous soussignés, certifions à qui il apparstiendra, que le fieur François-Alexandre Gau-»bert de Lavaysse, a été dans la Maison des nfieurs Duclos, Négocians de cette Ville, en » qualité de Commis, depuis le mois de Décem-» bre de l'année 1757, jusqu'au mois de No-» vembre 1759, & que pendant tout ce tems-» là il s'est attiré par ses bonnes mœurs, son » exacte probité, la douceur de son caractere, 30 & mille autres bonnes qualités, l'amitié, "l'estime & la confiance desdits sieurs Duclos, » des foussignés, & en général de tous ceux qui » fréquentoient la Maison des sieurs Duclos, » ou qui étoient en relation d'affaires avec eux. Bonafous - Duclos. D'Andichon, ancien Caifofier des sieurs Duclos, Domerc, ancien Commis des fieurs Duclos. Rame, ancien Commis » des fieurs Duclos. Rabé, Caissier des fieurs » Duclos. Ginestet. Robert, signés.

Après que j'eus quitté la maison des fieurs Duclos, mes Parens indéterminés s'ils m'envoyeroient à Lyon, à Marfeille ou à Bordeaux, se déciderent pour cette derniere Ville, sur ce qu'un de leurs amis me procura une place chez le fieur Fesquet , Armateur & Négociant. Je partis de Toulouse au commencement de Septembre 1760.

On me confeilla à Bordeaux d'apprendre la Langue Angloise à cause du Commerce des deux Nations. Je l'étudiai sous le sieur Oriordan, Irlandois Catholique, qui a donné son

Certificat. Le voici.

»Je foussigné Professeur de plusieurs Lanngues & Sciences, & Catholique Irlandois, » refugié en France depuis 1724, certifie que » dans le mois d'Avril ou Mai dernier , j'ai en-» seigné la Langue Angloise au sieur Lavaysse, alors Commis chez le sieur Fesquet, Négo-»ciant de cette Place, & que je n'ai jamais » remarqué chez lui aucun esprit de Fanatisme, mais au contraire beaucoup de sagesse, » de gravité & de douceur, même jusqu'à un s point peu commun à fon âge; GUILLAUME-» EUGENE ORIORDAN, figné.

Vivant avec un Armateur, chez lequel je n'étois pas utilement occupé, je conçus le dessein d'entrer dans la Marine Marchande, mes Parens approuverent ce projet; je fis mon cours de Pilotage sous le sieur Montegu, dont

voici le Certificat.

» Je fouffigné Professeur Royal d'Hydrogra-» phie, établi au Port de Bordeaux, certifie » que Mr. Lavaysse, natif de Toulouse, de-

meurant ci-devant chez Mr. Fesquet, Négo-» ciant & Armateur de cette Ville, en qualité » de Commis, a très-exactement & très-regu-» lierement donné ses affiduités dans la Classe » d'Hydrographie établie en ce Port, depuis » le mois d'Avril jusqu'au 26 Septembre 1761, » & qu'il y a appris, avec autant d'application » que d'intelligence, les principes & les re-» solutions des routes de navigation, dont la » connoissance est nécessaire à un Pilotin, l'ayant » d'ailleurs reconnu de très-bonne vie & mœurs. » en conséquence j'ai donné le présent Certifi-» cat, avec d'autant plus de plaisir, que j'ai Ȏté le témoin occulaire de sa bonne con-» duite, & du soin qu'il m'a paru apporter à » l'étude ; MONTEGU, figné.

Mes études & mon application à remplir mes devoirs chez le fieur Fesquet, ont fait toutes mes occupations pendant environ quatorze mois que j'ai resté à Bordeaux; la maniere dont j'y ai vêcu m'a concilié l'amitié, & je puis dire l'estime de tous ceux qui m'ont connu; j'en rapporte les Certificats suivans.

» Je soussigné Négociant & Armateur de sectte Ville, certisse & déclare que le sieur » François - Alexandre - Gaubert Lavaysse, a presté chez moi en qualité de Commis pendant l'espace de quatorze mois, qui ont sini en sous Octobre dernier; qu'il s'y est comporté en homme d'honneur & de probité; qu'il n'est jamais venu à ma connoissance qu'il ait eu prixe ni querelle avec qui que ce soit; qu'au contraire j'ai toujours trouvé en lui une exacte sagesse & un caractere le plus doux & le plus sociable, qui lui ont attiré mon amitié & mon estime, comme aussi celle de tous mes pamis

samis & voifins; FESQUET, figné.

» Nous fouffignés, déclarons qu'étant voifins »de Mr. Fesquet, & professant la Religion » Catholique, Apostolique & Romaine, cerstifions que le fieur Gaubert Lavaysse, natif nde Toulouse, Commis chez Mr. Fesquet "pendant l'espace d'environ quatorze mois, »a toujours été de très-bonne vie & mœurs » qu'il n'est jamais rien venu à notre connois-» fance qui soit contraire aux sentimens d'honneur & de probité; qu'au contraire il s'est sattiré notre amitié & estime, par sa sagesse »& la douceur de son caractere, en soi de quoi mous avons figné; LAPORTE, Chirurgien "de M. Fesquet ; FALQUET , Apoticaire-» Major des Hôpitaux Militaires de Sa Majesté »& après de Monseigneur le Maréchal Duc de »RICHELIEU; LABOTIERE; BAYLE: "PISSABOEUF SAINT-EUGEN : CHAS-SON, fignés.

"Je soussigné Prêtre-Docteur en Théologie "& Chanoine du Mas d'Agenois, déclare qu'en "qualité de voisin de Mr. Fesquet, Négo-"ciant de cette Ville, j'ai eu occasion de voir "plusieurs sois le sieur Lavaysse sils, son Com-"mis, pendant le séjour qu'il a fait chez ledit "sieur Fesquet, & que je n'ai jamais oui dire, "ni apris, qu'on ait eu rien à lui imputer "contre ce qui caractérise l'honnête-homme, "qu'au contraire nous lui avons toujours re-"connu un caractere très-doux & sociable, en "soi de quoi avons signé; PAROUTI, Cha-

moine.

» Je soussigné Prêtre & Bénéficier du Cha-» pitre de Montauban, residant à Bordeaux, » attaché à M. le Maréchal Duc de Riche-

» lieu, Gouverneur de la Guienne depuis en-» viron trois ans, déclare que le fieur Fran-» çois-Alexandre Gaubert Lavaysse, natif de » Toulouse, a été de très-bonne vie & mœurs » pendant tout le temps qu'il a resté chez le nfieur Fesquet Armateur de cette Ville; que pour répondre à la confiance que Mr. La-» vaysse son pere, & mon ami intime, a en moi, j'ai employé tous mes soins pour être » exactement informé de la conduite de cet » enfant ; qu'il n'est venu jamais à ma con-» noissance que les choses les plus avantageu-» ses sur sa sagesse, sur sa bonne éducation & » fur la douceur de fon caractere, qui lui ont » généralement attiré l'estime, l'amitié & l'ap-» probation de toutes les personnes qu'il a fré-» quentées; & que voyant chez moi cet en-» fant plusieurs fois pendant toutes les semaines, » je n'ai reconnu en lui que de vrais sentimens, » d'honneur, de vertu & de la plus exacte pro-"bité; GODIN, Prêtre, figné.

Voici un autre Certificat qui mérite fans doute beaucoup d'attention, il est de Me. Ribouly, Curé de la Paroisse St. Pierre, sur laquelle j'ai toujours habité pendant mon séjour à Bordeaux; qu'on me permette encore de

le rapporter.

"Nous soussigné, déclarons que sur les inf-"tances qui nous ont été faites par des per-"sonnes qui professent la Religion Catholi-"que, de nous enquérir des vies & mœurs du "ssieur Lavaysse, Commis du sieur Fesquet "Négociant, & fils du sieur Lavaysse, Avocat "au Parlement de Toulouse, on nous a rendu, "d'après une Enquête vérissée par nous & nos "Vicaires, le témoignage qui suit. Que ledit **sfieur Lavaysse n'a jamais donné dans aucun **stravers ni libertinage, ni scandale pendant **sson séjour sur notre Paroisse : que d'après le **stémoignage des personnes Catholiques à por-**tée de le connoître, il a paru absolument **éloigné de tout Fanatisme en matiere de Re-**ligion, & plutôt occupé des amusemens de **la jeunesse & du bénésice du Commerce que **de toute autre chose, en soi de quoi nous

» avons figné; RIBOULY, figné.

Voilà quelle a été ma conduite à Bordeaux; voici les raisons qui me déterminerent à en partir. Mon pere n'avoit pris des engagemens avec le sieur Fesquet que pour une année: il lui payoit 600 liv. pour ma pension. Le Commerce étant ralenti, le sieur Fesquet pouvoit se passer de moi, & il ne m'auroit gardéchez lui qu'autant que je me serois engagé pour plusieurs années. Cela ne pouvoit s'associer avec mon dessein d'entrer dans la Marine, à la Paix.

J'exposai à mon pere les raisons que j'avois pour qu'il n'acceptât pas les propositions ultérieures du sieur Fesquet, dans une Lettre que je lui écrivis le 13 Août dernier. La voici.

"Monsieur, mon très-cher & honoré pere. "La Lettre que Mr. Fesquet vous a écrite, "& dont Lavaysse m'a envoyé la copie, ne "m'a point du tout surpris; je sçavois déja "qu'il lui étoit impossible de me loger chez "lui, Madame son épouse n'ayant pas voulu "changer de maison, celle qu'il occupe est "visiblement trop petite. Quant à la seconde "proposition, elle vient de Mr. Guiraud, qui "a toujours été d'avis de me fixer pour un "certain temps: il pense à ce sujet comme

Bij

5 tout bon Négociant. Rarement veut-on mon-5 trer ses affaires à un homme qui peut partir 5 du soir au lendemain; cependant comme cette 5 diée est trop éloignée du plan que je me 5 suis proposé, & plus encore de celui que je 5 suis en même de suivre, vous me ferez plaisir 5 de ne point l'accepter. Il ne me resteroit 5 donc que deux partis à prendre. L'un de cher-5 cher une autre maison pour y entrer totale-5 ment en pension, ou comme dit Lavaysse, 5 pour y travailler seulement aux heures sixées, 5 % d'y rester jusqu'à la Paix. L'autre est de 5 retourner à Toulouse, attendre patiemment 5 que la navigation devienne libre.

» Le premier de ces deux partis me paroît » sujet à deux inconvéniens. L'un est la cherté » des pensions des Auberges, d'un entretien. » Vous voyez ce que j'ai dépensé cette année, » & sûrement c'est un article à épargner. L'austre est que dans quelle maison que j'aille, » on ne voudra réellement m'y laisser faire austre chose que courir les rues & retirer les » Lettres de la Poste; & c'est, comme vous le » sentez bien, un mêtier où l'on oublie bien

» plus que l'on n'apprend.

» Le dernier parti qui me reste est de re» tourner à Toulouse, où me direz-vous, je
» ne serai pas non-plus grand chose. Cela peut
» être; mais du moins n'y dépenserai-je point
» autant. Je pourrai y apprendre les Mathé» matiques & le Dessein à beaucoup meilleur
» marché qu'ici, où les Maîtres sont d'une cher» té affreuse. C'est le conseil que m'ont donné
» deux de mes amis, & auquel je donnerois la
» présérence. J'aurois bien voulu prendre là» dessus celui de l'Abbé Godin; mais comme

"il est allé à Fronsac depuis avant-hier au soir; "je n'ai pas absolument pu lui parler. Vous »pouvez juger vous-même ce qui conviendra »le mieux. D'ailleurs, comme il me seroit im-»possible de partir avant la fin de Septembre Ȉ cause de mon Pilotage, vous avez le loisir »de sçavoir ce qu'il pense. A quoi que vous »vous décidiez je m'y tiendrai avec plaisir, »& je serai l'impossible pour que vous n'ayez »point à vous plaindre de la résolution que

vous aurez prife.

J'écrivis une derniere Lettre à mon pere pour sçavoir ses dernieres résolutions; il me répondit le 15 Septembre, qu'il mandoit au fieur Fesquet que son intention étoit que je me rendisse à Toulouse. Je reçus une derniere Lettre de mon pere datée de Toulouse du 18 Septembre, qui fut adressée au sieur Abbé Godin pour me la faire passer; elle est conçue en ces termes. » Nous allons, mon cher fils, partir »pour le Pujolet, où après avoir passé quelnques jours, nous irons à Caraman pour passer »le reste des Vacations. Madame de Pissabœuf, »qui doit partir après demain pour Bordeaux, ste remettra six Louis d'or, qui te serviront »principalement pour payer ta pension à Mr. »Fesquet, pour le temps qui aura couru de-» puis la fin de la premiere année. Mille ami-»tiés à mon cher Abbé ton Mentor. Je suis tout Ȉ toi, LAVAYSSE, figné.

Je n'avois fini mon cours de Pilotage que le 26 Septembre; d'un autre côté la Dame de Pissabœuf n'arriva pas à Bordeaux aussi-tôt que mon pere me l'avoit annoncée. Tous mes arrangemens pris, & mes adieux saits, je partis le 6 Octobre avec le sieur Montagne de SaintAntonin. Nous arrivames à Montauban dans la nuit du huit au neuf, nous logeames à l'Hôtel de Lalouette. Le sieur Montagne étant parti le Samedi matin, je sus voir le sieur Baron de Bonvillar qui me retint chez lui le dix & le onze.

Je ne partis de Montauban que le 12 Octobre; j'arrivai à Toulouse le même jour à cinq heures & demi du soir. Je sçavois que ma samille étoit à la Campagne; je sus pourtant à la maison qu'elle occupe dans la rue Saint-Remes; je me sis remettre la clef par la Demoiselle Bogues qui la gardoit; j'y laissai un petit Porte-Manteau. Ma Malle arrivoit par la Garonne.

Je sus ce même jour remettre au sieur Cafeing des Lettres de l'un de ses fils que j'avois connu à Bordeaux. J'avois resolu d'aller souper à l'Auberge, mais le sieur Caseing me proposa de prendre un lit chez lui ; je le remerciai craînte de le derranger; il me décida, en me disant que l'appartement du sieur Martignac, qui loge dans la même maison, étoit libre, que je pouvois en prositer. Je l'acceptai, de même que son soupe.

Il pleut toute la nuit & toute la matinée du lendemain; ce qui m'empêcha de partir à mon

lever, comme je l'avois projetté.

La pluye cessa avant midi. Je cherchai aussitôt un cheval de louage, pour me rendre le même jour 13 Octobre à Caraman où étoient mes parens. Je m'adressai à plusieurs Loueurs de chevaux, mes soins surent inutiles: on étoit alors dans le temps des Vendanges, tous les chevaux étoient pris. Le Valet d'Ecurie & la Servante de Dorliac, dit Jean Platrus, doivent avoir déposé sur ce fait. La semme d'A-

bribat doit aussi avoir déposé que je sus chez elle vers l'heure de midi; que je lui demandai un cheval afin de partir tout de suite pour Caraman; à quoi elle me répondit, qu'elle n'en avoit qu'un qui ne pouvoit pas servir ayant marché quarante jours, étant d'ailleurs encloué; sur quoi je lui témoignai mon dépit sur la rareté des chevaux.

Je continuai de chercher des chevaux jufques vers les quatre heures du foir. Ma mauvaile fortune me fit passer dans la Grand'rue, où je vis dans la Boutique du sieur Calas des personnes de Caraman, qui achettoient des Indiennes. Je les joignis pour apprendre des nouvelles de ma famille; & sur ce qu'elles me dirent qu'elles devoient partir le lendemain matin, nous convinmes de faire le voyage ensemble, si je parvenois à trouver un cheval.

A cette occasion les deux Calas freres & le sieur Calas pere me proposerent de souper chez eux, puisque je ne partois pas ce même jour. Je resusai d'abord, on me pressa; & pour me décider, Calas cadet m'offrit de m'accompagner chez tous les Loueurs de chevaux, & de m'en faire louer un s'il y en avoit dans la Ville; j'acceptai l'offre, je sortis peu de temps après avec Calas cadet, nous courumes chez tous les Loueurs de chevaux; mais inutilement.

Je me rappellai qu'on pourroit bien m'attendre à fouper chez le fieur Cafeing, auquel j'avois dit que je partirois si je trouvois un cheval. Je sus néanmoins l'avertir que je souperois chez le fieur Calas.

Je rentrai avec Calas cadet dans sa maison vers les sept heures du soir; il poussa la porte le la rue qui se serma. Nous montames à la chambre de la Dame Calas, où elle étoit avec son mari & son fils aîné.

Bientôt après nous nous mimes à Table; Marc-Antoine Calas se leva avant la fin du soupé & sortit.

Je passai l'après - soupé avec Calas pere, sa semme & leur fils cadet. Voulant me retirer de bonne heure, à cause que j'étois logé dans une maison étrangere, je descendis de l'appartement de la Dame Calas vers les neus trois quarts, éclairé par Calas cadet. Arrivez dans l'allée, nous vimes la porte de la boutique ouverte, Calas cadet entra, je le suivis. L'objet qui frappa mes yeux sur l'aîné Calas suspendu vers le milieu de la porte, par laquelle on entre de la boutique au magasin.

Cet objet effrayant me glaça d'horreur. Je criai avec Calas, nous appellames son pere qui descendit sur le champ. La Dame Calas suivoit son mari; je courus à elle, je l'arrêtai & la forçai de remonter dans sa chambre, persuadé qu'elle ne soutiendroit pas cet affreux spec-

tacle.

Je sortis tout de suite, la porte étoit sermée non à verrouil, mais par le moyen d'un loquet à ressort, qui s'ouvre en-dedans avec la main. Je sus chez le sieur Camoire, Chirurgien, dans l'idée qu'on pourroit encore donner quelque secours à l'insortuné Calas. Le sieur Camoire étoit absent; je demandai le sieur Gorce son Garçon; un de ses Porteurs me l'indiqua dans une maison voisine, il m'y conduisit; mais Gorce déjà prévenu, étoit dans la maison de Calas.

Je revins chez les Calas, j'appris que Gorce y étoit. Je ne doutois point de leur afflica tion, je crus devoir leur procurer des consolations; je sus avertir le sieur Caseing leur ami de ce sacheux événement.

Calas cadet m'y joignit, & me pria de la part de son pere de taire, pour l'honneur de sa famille, que j'eusse vu Calas aîné pendu. Je lui promis le secret, je croyois alors pouvoir

& devoir le promettre.

Je revins chez Calas avec le sieur Caseinga. Il étoit déjà public dans le quartier que Calas aîné avoit été trouvé mort. On crut qu'il convenoit de faire avertir un Assesseur, j'accompagnai le sieur Clausade chez Me. Monier. Je revins encore chez Calas, ne croyant pas devoir abandonner des gens chez lesquels j'avois soupé, & qui me paroissoient être dans la désolation. Je trouvai la porte de la maison gardée par des Soldats du Guet, qui d'abord meresuserent l'entrée; j'insistai, il me sut enfin permis d'entrer. Je me rendis dans la chambrede la Dame Calas, tandis qu'une soule de gens étoient dans la boutique au tour du cadavre.

Quelques instans après, le Capitoul qui s'étoit transporté dans cette maison, me sit conduire, avec tous les Calas, à l'Hôtel de Villes Je sus logé chez le sieur Poisson, j'étois sans Garde, je pouvois sortir; mais n'imaginant pas qu'on pût m'accuser, & croyant que je n'avois été conduit à l'Hôtel de Ville que pour rendre mon témoignage, sur ce que je pouvois sçavoir du genre de mort de l'aîné Calas, je n'eus garde de penser à prendre la suite.

Ma sécurité, ma conduite démontrent avec force la tranquillité de mon ame, qui n'avoit

point de reproche à se faire.

2°. Je viens de rendre un compte exact de toute ma vie. Je ne puis justifier mes occupations, mes mœurs, ma bonne conduite que par les Certificats que je rapporte. C'est le seul genre de preuve qu'on puisse avoir, & qui fera pleine soi dès qu'il ne sçauroit se trouver un seul témoin, qui ait pu m'imputer le plus

petit travers.

Est-il de témoignage plus fort & plus décifif que celui d'une vie honnête & sans reproche? Un effort, un retour sur nous-même peut nous faire passer de l'excès même du crime à la vertu: il est des graces particulieres qui maîtrisent le cœur; mais il n'est pas dans la Bonté de Dieu, il n'est pas dans les Décrets de sa Providence, de permettre qu'un homme de bonnes mœurs passe rapidement à la scélérates-

fe, & au dernier dégré de perversité.

3°. Je sçai qu'on accuse les Calas d'avoir fait périr Marc-Antoine Calas : cette accusation me conduiroit à dire, que comme la mort de cet insortuné ne peut pas être l'esset d'un mouvement de colere, d'un châtiment outré, parce que je n'ai rien vu de pareil, il faudroit donc qu'on supposât que sa mort eût été complotée. Mais dans cette supposition, contre laquelle la nature & la piété paternelle réclament, je l'aurois ignoré, je n'y serois pas entré, ni n'aurois pu y entrer.

Un complot de cette espece ne seroit pas l'ouvrage d'un moment : il auroit dû être sormé long-temps avant d'être exécuté. On ne détruit pas dans un instant tout sentiment d'humanité,

de religion & d'affection.

En quelque temps qu'on suppose ce prétendu complot, il est du moins très-évident qu'il auroit été formé & arrêté avant le 12 Octobre, jour de mon arrivée à Toulouse : il est trèsévident encore qu'on n'auroit pû m'y associer, attendu que l'on ne sçavoit pas, & que moimème je n'aurois pas pû assigner le jour que j'arriverois, ayant été retenu à Bordeaux quelques jours de plus, à attendre l'argent que mon pere m'envoyoit, & ayant séjourné trois jours à Montauban, où j'aurois passé quelques jours de plus, si j'avois eu un habit décent pour me

produire.

Il est d'ailleurs inconcevable que Calas pere eût osé me faire part d'un si abominable complot, & plus encore qu'il eût osé me proposer de m'associer à cet exécrable sorfait. Il auroit craint sans doute ma jeunesse; il auroit redouté ma probité & mes liaisons antécedantes avec son hls. Il n'avoit pas à espérer de me séduire; mes sentimens, les bonnes études que j'ai faites me donnoient des avantage infinis, pour résister à un homme sans lumieres, & que j'aurois consondu en lui reprochant son criminel dessein.

On ne me soupçonnera sans doute pas d'avoir pû participer à un si grand crime par un esprit de fanatisme. Ce n'est pas dans le cours de mes classes, ce n'est pas dans l'étude de la Philosophie, ce n'est pas dans les sciences de la Géométrie & des Mathématiques, ce n'est pas dans la pratique du Commerce, qui ont fait jusqu'à présent mes seules occupations, que j'aurois pû me former au fanatisme. Cependant on ne devient pas fanatique dans un instant, on ne le devient que par dégrés; il faut une premiere sémence, qui détruise tout sentiment d'humanité, de Religion. Un fanatique est un surieux,

un insensé; onne présume pas d'ailleurs le crime; ni par conséquent un fanatisme qui le feroit commettre; & sur quel fondement, sur quels indices pourroit on me soupçonner d'avoir donné

dans un si funeste égarement?

Est-ce à vingt ans? Est-ce d'après mes occupations, dont j'ai rendu un compte sidele, qu'on est fanatique? Quelle pourroit être, je ne dis pas la Religion, mais la Secte, qui permettant ou conseillant un tel fanatisme, ne sût

aussi-tôt détestée & anéantie?

Quel temps auroit eu Calas pere pour me parler de ce prétendu complot? Je le vis un moment dans sa boutique en présence de plusieurs personnes qui achettoient; je n'eus point de conversation particuliere avec lui. Je sortis avec Calas cader, nous parcourumes plufieurs rues, ce n'est pas là le lieu des confidences de cette nature. J'arrivai chez Calas vers les fept heures du soir, je trouvai dans l'appartement de la Dame Calas , son mari & son fils aîné. Celuici foupa avec nous, & l'on ne supposera pas qu'en sa présence on eût conspiré contre lui. Il quitta la table & l'appartement avant la fin du soupé; que l'on saissse bien ces circonstances, & l'on conviendra qu'il n'est pas possible qu'on ait pû me communiquer un tel complot, & moins encore qu'on ait eu le temps de me faire consentir à participer à un si cruel attentat.

On ne commet jamais un crime, & sur-tout un grand crime sans intérêt : quel intérêt avoisje à la mort de Marc - Antoine Calas ? Que m'importoit qu'il sût Catholique ? Je ne pouvois que l'en louer, dès que les lumieres de sa conscience l'auroient décidé à embrasser cette.

Religion.

Presque tous mes parens sont anciens Catholiques ; je les chéris tendrement , j'en ai toujours été tendrement chéri; on ne m'accusera pas de manquer d'amitié pour mon beau-frere & pour cinq enfans qu'il a. Mon premier soin, en arrivant ici, fut d'aller voir sa fille aînée, Pensionnaire chez les Demoiselles de Fourquevaux. Une sœur de mon pere, qui sut mariée avec le fieur de Fontautier, ancien Catholique, & zélée Catholique elle-même, fut toujours chérie dans la maison de son pere : elle laissa trois filles, l'une mariée avec le fieur Duperier, Baron d'Escammasés; l'autre avec le fieur de Baure de Bostancat : la troisseme avec le fieur de Quinquiry de Lapeyriere, & de ces trois filles il est né plusieurs enfans, qui tous professent la Religion catholique. J'ai aussi l'honneur d'appartenir aux maisons de Perrein de Labessiere, de Capriol de Pechassaut, de Baron Montbel & d'Auriol de Laplagnolle, qui sont tous anciens Catholiques. Dans ces maisons il y a des Curés, des Chanoines, d'autres Bénéficers; il n'y a aucun d'eux avec lequel je ne fois étroitement lié. Quand j'ai demeuré dans cette Ville, c'est avec des jeunes gens de mon âge, tous descendans d'anciens Catholiques, que j'ai formé les liaisons les plus intimes. Il en a été de même à Bordeaux. On ne sçauroit donc m'imputer d'avoir aucun éloignement pour les personnes qui professent la Religion catholique, ni par conféquent d'avoir pû prendre parti contre Marc-Antoine Calas, parce qu'il auroit changé de Religion.

Qu'on veuille bien réunir ces circonstances, & tant d'autres que je pourrois rassembler; qu'on examine ma vie, mon éducation, & l'or,

h'hésitera pas à rejetter les soupçons qu'on pourroit former contre moi. Il seroit, en esset, trop révoltant de penser que j'eusse voulu, sans mous & sans intérêt, m'associer à un si grand crime, pour me couvrir & couvrir ma samille, & dix samilles qui y tiennent, d'opprobre & d'ignominie.

4°. Que peut-on me reprocher ? J'ai soupé avec les Calas le même soir qu'on a trouvé Marc-Antoine Calas mort & pendu; mais ce n'est-là qu'une circonstance fatale, de laquelle on ne peut rien conclure contre moi, dès que le motif qui ma conduit dans cette maison el innocent. Or il n'est pas contesté que je ne me trouvai dans cette maison, que parce que j'y sus arrêté à souper par Calas pere & ses deux fils.

Tour soupçon de mauvais dessein disparoit quand il est bien prouvé que je voulois partir ce même jour, & que je n'aurois pas soupé, ni ne serois entré dans cette Maison si j'euse trouvé un Cheval.

Je n'ai pas pû dire que je n'avois pas foupé avec Marc-Antoine Calas, parce que j'avois foupé avec lui; j'ai pour Témoin de ce fait, la Servante dont la catholicité, le zele pour la Religion, & fon affection pour les enfans de Calas font connus.

Qu'on analyse bien le rapport irrégulier qu'a fait de l'intérieur de l'esthomac de Marc-Antoine Calas, le sieur Lamarque Chirurgien, on trouvera dans les faits qu'il rapporte, & dans ce que j'ai dit à ce sujet dans mes Interrogatoires, la preuve que Marc-Antoine Calas soupa ce même soir avec moi.

Je n'ai pas pu dire non plus, que je n'ai point

passé toute l'après soupée avec Calas pere, sa femme & son sils cadet; parce qu'il est certain, & je ne puis pas me tromper, qu'ils ne sortirent ni les uns ni les autres de l'Appartement de la Dame Calas. On accuse cependant la Famille Calas, d'avoir fait perir Marc-Antoine Calas, mais si cela étoit, il auroit peri par d'autres mains que les leurs. Si les Calas étoient coupables, ils le seroient donc par autrui; mais encore une sois, je n'ai aucune raison pour le penser, & peut-être que tout auroit été éclairci, si l'on n'avoit pas négligé cette formalité indispensable de saire une perquisition dans sa Maisson.

Jen'ai rien vu qui accuse les Calas; c'est dans cette bonne soi que croyant n'être appellé à l'Hôtel de Ville, que pour instruire la Justice du genre de mort de Marc-Antoine Calas, je répondis dans mon Interrogatoire d'ossice, que Marc-Antoine Calas avoitété trouvé mort, sans expliquer de quel genre de mort; je n'avois pas en cela trahi la verité, mais je ne l'avois pas faite connoître en entier. Cette espece de dissimulation m'avoit paru permise, parce qu'elle ne nuisoit à personne, parce qu'elle me sembloit être savorable à la mémoire de Marc-Antoine Calas, & parce que c'étoit un ménagement pour une Famille nombreuse, que je craignois de deshonorer par une indiscrétion.

Quand je tins ce langage, je n'étois ni écroué ni accusé, je n'étois pas cité en Justice; dès que je le sus par le Décret, je ne manquai pas dans mon premier Interrogatoire, de dire ce que j'avois vu, & tout ce que je sçavois concernant la mort de Marc-Antoine Calas. J'ai subi plusieurs Interrogatoires, je ne me suis ja-

mais contredit en rien, j'ai toujours parlé le langage de la verité; il le faut bien, puisque je n'ai pas été contredit par aucun des autres Accusés, même sur les plus petites circonstances que j'ai connues.

5°. Il est bien d'autres raisons puissantes; pour démontrer que je n'ai aucune part à l'horrible complot qu'on impute aux Calas, ni à son

exécution.

Ce sut en me retirant de chez Calas, à une heure non suspecte, que j'apperçus Calas aîné suspendu; je me troublai, je sus saisi d'horreur, je criai, j'apellai, c'étoit donc pour moi un évenément imprévu, j'ignorois par consé-

quent sa mort, & qu'il dût périr.

Dans le moment que j'apperçus Calas aíné mort, & que sur mes cris & ceux de Calas cadet, le sieur & la Dame Calas descendoient, je sus au-devant de la Dame Calas pour l'empêcher de descendre; ce sait doit passer pour constant, il a été avoué par les Accusés, il n'est contredit par aucun Témoin. Or puisque je voulus épargner à la Mere, l'horreur d'un spectacle dont j'étois moi-même si frapé, il est évident que j'ignorois que la mort du Fils pût être attribuée à ses Parens: aurois-je craint le trouble de cette Mere, si j'avois sçu, si j'avois pu imaginer qu'elle en étoit déja instruite ou prévenue?

Ce n'étoit pas un jeu de ma part, ce n'étoit pas un artifice, il n'y avoit aucun Etranger dans la Maison, j'agissois comme je pensois, & selon l'impression de mon cœur; j'étois dans la bonne

foi, je ne connoissois donc pas le crime.

Il doit être prouvé, que je sus chercher avec empressément le sieur Camoire Chirurgien; & que ne le trouvant pas, je demandai le sieur Gorce son Garçon, après lequel je courus. Je ne songeai donc à procurer du secours au malheureux Calas, que parce que je

n'avois nulle part à sa destruction.

Je n'avois pas dit que j'eusse apperçu aucune chaise renversée auprès de la porte, où j'avois vu Marc-Antoine Calas suspendu; de-là nast encore une autre preuve de mon innocence à car, si j'avois favorisé les autres accusés, & que je susse savorisé les autres accusés, & que je susse s'étoit pendu lui-même, il eût été aisé de supposer une chaise, & tout ce qu'il falloit pour donner de la vraisemblance à cette supposition.

Je n'ai pas parlé de chaise, je ne me suis donc pas concerté avec les Calas; je n'ai été initié dans aucun dérestable complot, je n'ai parlé que de ce que j'avois vu, & j'ai dit tout ce que

je sçavois.

Celui qui ne craint pas les approches de la Justice, qui ne suit pas quand il le peut, trouve dans sa sécurité une sorte présomption en sa sa-veur. Je rentrai dans la maison des Calas, quoique j'en visse la porte gardée par des Soldats du Guet. Si j'avois été coupable, aurois-je eu le front de me présenter?

J'aurois encore eu le temps de réfléchir sur moi-même. Je ne le dirai pas ; mais tout le monde le sçait, que je pouvois me retirer un moment avant que je susse conduit à l'Hôtel-de-

Ville.

Je pouvois encore fortir de l'Hôtel-de-Ville; j'étois logé chez le fieur Poisson, je n'avois point de garde, je n'étois point ensermé; je ne songeai cependant pas à prendre la suite.

J'ai pû me dérober trois fois à la Justice ; je n'ai pas voulu le faire, bien assuré de mon innocence, qui n'en devient que plus certaine aux yeux de la Cour, par ces trois dissérentes circonstances.

Quoiqu'on ait multiplié mes Interrogatoires; je n'ai point varié dans les faits. Si même quelqu'autre des accusés s'est écarté dans des petites circonstances que j'avois rapportées, ils ont reconnu ce que j'en avois dit. Il n'y a que la vérité la plus rassurée capable de produire ces effets. L'innocence seule peut donner un langage toujours unisorme.

Je néglige bien d'autres présomptions qui militent en ma faveur, elles n'échaperont pas à la pénétration de la Cour : il n'est pas nécessaire de tout dire à des Juges instruits, & toujours prompts à reconnoître l'innocence.

motoredme. It no de de si pas ; mas com los

ar for your carried and a premire la fare-